

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2169**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2169**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua à Villeurbanne - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération de la Commission permanente n° 18/12/2014-CP-035-02 du 18 décembre 2014, le Département du Rhône a attribué et autorisé à signer un marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment qui abritera l'Institut des nanotechnologies de Lyon et l'extension de l'Ecole de chimie, physique et électronique de Lyon (INL - CPE) sur le site Lyon Tech - La Doua à Villeurbanne, avec le groupement SARL D'ARCHITECTURE N. RAGUENEAU et ROUX/AAMCO ARCHITECTURES/SNC LAVALIN SAS/IDB ACOUSTIQUE.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-347 le 24 septembre 2015 au groupement d'entreprises SARL D'ARCHITECTURE N. RAGUENEAU et ROUX/AAMCO ARCHITECTURES/SNC LAVALIN SAS/IDB ACOUSTIQUE pour un montant de 2 340 160 € HT, soit 2 808 192 € TTC.

Par courrier du 30 décembre 2016, avec date d'effet du même jour, la SNC LAVALIN a fait part de son changement de dénomination sociale pour EDEIS.

Ceci a entraîné le remplacement de la dénomination SNC LAVALIN par EDEIS au sein du groupement désormais dénommé SARL D'ARCHITECTURE N. RAGUENEAU et ROUX/AAMCO ARCHITECTURES/EDEIS/IDB ACOUSTIQUE.

Dans le cadre des études d'avant-projet détaillé (APD), le maître d'œuvre a dû prendre en compte et intégrer à ses études des modifications au programme initial. Il s'agit d'un travail complémentaire et d'une complexification des études qui sont essentiellement liés à deux facteurs :

- les demandes multiples des futurs utilisateurs (CPE et surtout INL), consécutives à un programme initial d'opération (piloté par l'Université de Lyon) qui a révélé, au fil des études, de nombreux manques et imprécisions techniques,

- le contexte géographique et géotechnique particulier de la zone de construction pressentie sur le site de La Doua pour ce bâtiment, qui nécessite l'étude et la mise en place de sujétions particulières : création de parois berlinoises en phase chantier et d'un cuvelage pour garantir l'étanchéité du sous-sol vis-à-vis des arrivées d'eau.

Le maître d'œuvre a dû reprendre de manière importante ses études afin d'intégrer au projet l'ensemble des demandes formulées par les utilisateurs au fil des études et intégrer toutes les sujétions liées à la problématique géotechnique (arrivée d'eaux souterraines).

Cet avenant n° 1 au marché d'un montant de 356 141,52 €HT, soit 427 369,82 €TTC, porterait le montant total du marché à 2 696 301,52 €HT, soit 3 235 561,82 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 15,22 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 décembre 2017, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2015-347 conclu avec le groupement d'entreprises SARL D'ARCHITECTURE N. RAGUENEAU et ROUX/AAMCO ARCHITECTURES/EDEIS/IDB ACOUSTIQUE pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment INL-CPE sur le site Lyon Tech, la Doua à Villeurbanne.

Cet avenant d'un montant de 356 141,52 €HT, soit 427 369,82 €TTC, porte le montant total du marché à 2 696 301,52 €HT, soit 3 235 561,82 €TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° OP03O4286A du budget principal, le 18 septembre 2017 pour un montant de 29 060 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 014 000 € en 2018,
- 9 400 000 € en 2019,
- 15 606 568 € en 2020 en dépenses.

4 - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 458 113 - fonction 01, pour un montant de 427 369,82 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.